



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD  
SOUS-PREFECTURE DE DOUAI

Bureau des Collectivités Territoriales  
Et de l'Environnement

Douai, le 10 mars 2014

**Réunion de la CSS  
Société ALFI – Sites de FRAIS-MARAIS et de  
WAZIERS**

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : Le 29 novembre 2013

Participants :

Collège Administration

- Madame JUHEL, Secrétaire Générale de la sous-préfecture de Douai
- Madame NADOLNY, sous-préfecture de Douai
- Monsieur SANTERRE, DREAL
- Monsieur GIUSTI, DDTM

Collège Exploitant

- Monsieur BROZYNA, Directeur ALFI
- Monsieur GODON, ALFI
- Monsieur LAPERCHE, ALFI
- Madame DUCELLIÉ, Responsable ALFI Douai – Frais Marais

Collège Représentants des Salariés

- Monsieur MARTINAGE, CHSCT ALFI Waziers

Collège Collectivités

- Monsieur DUROUSSEAU, Vice Président de la CAD, Adjoint au Maire de Douai
- Monsieur HUMERY, Adjoint au Maire de Waziers

Collège Riverains

- Monsieur HERBO
- Monsieur CARETTE
- Monsieur LECERF
- Monsieur MICHEL

Personne qualifiée

- Monsieur FALEMPE, SDIS
- Monsieur VASSEUR, SDIS
- Madame DUFLOS, S3PI

# Ordre du jour

---

<b>Ordre du jour</b> .....	<b>2</b>
I.                    Modalités de fonctionnement des Commissions de Suivi de Site (CSS)	3
II.                    Présentation du bilan annuel d'ALFI Waziers	4
III.                    Présentation du bilan annuel d'ALFI Douai- Frais Marais	5
IV.                    Livret d'information des riverains	6

*La séance est ouverte à 10 heures 10.*

En guise de préambule, Madame Dominique JUHEL précise que cette Commission de Suivi de Site (CSS) a été instituée par l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2013 et se substitue aux anciens CLIC (Comités Locaux d'Information et de Concertation) et CLIS (Comités Locaux d'Information et de Surveillance).

## I) Modalités de fonctionnement des Commissions de Suivi de Site (CSS)

### 1) *Les attributions*

Nicolas SANTERRE explique qu'à l'instar des CLIC, les CSS constituent une instance de concertation et d'information sur les risques technologiques, mais leur champ d'action est élargi aux risques chroniques.

En outre, les CSS servent de cadre pour mener toute concertation préalable à l'enquête publique relative à tout projet ou décision associant le public. S'agissant des installations de stockage des déchets, la commission est destinataire de l'étude d'impact de l'installation.

### 2) *Le fonctionnement*

Les CSS et les CLIC partagent des modalités de fonctionnement communes (fréquence annuelle des réunions et cinq collègues).

Outre un Président, le CSS doit nommer un bureau comportant un représentant de chaque collègue. La durée des mandats est portée à cinq ans. Tous les collègues bénéficient du même poids dans la prise de décision alors que le nombre de membres par collègue est différent, ce qui nécessite de définir des règles de pondération.

Le bureau peut décider de :

- l'ordre du jour ;
- ouvrir les réunions de CSS au public ;
- associer des personnalités qualifiées, membres permanents de la CSS ;
- entendre des experts ponctuellement.

Dans le cadre de la présente CSS, le chef du SDIS (Service Département d'Incendie et de Secours) a été nommé en tant que personnalité qualifiée.

### 3) *Désignation du Président et des membres du bureau*

En l'absence de candidat, la Présidence de la CSS sera assurée par le Préfet ou son représentant. Les membres du bureau sont désignés :

- la DREAL pour le collège des représentants de l'Etat ;
- le Maire de Waziers pour le collège des élus ;
- M. HERBO pour le collège des riverains ;
- Le chef d'établissement Air Liquide France Industrie de Douai pour le collège des exploitants ;
- le membre du CHSCT de l'établissement de Waziers pour le collège des salariés.

## II) Présentation du bilan annuel d'ALFI Waziers

### 1) *Présentation*

#### a) Incidents et accidents

Au cours de l'année 2012, Monsieur Przemyslaw BROZYNA a recensé deux accidents avec arrêt et sept incidents (dont deux potentiellement graves). Ces événements ont fait l'objet d'un arbre des causes pour en déterminer l'origine et mettre en place des actions correctives.

#### b) Plaintes et exercices

Aucune plainte n'a été recensée en 2012. Un exercice POI a été réalisé en interne, ainsi que quatre exercices d'évacuation, conformément au planning.

#### c) Système de Gestion de la Sécurité

En 2012, l'activité « canalisation » dans le Nord/Pas-de-Calais a été placée sous la responsabilité de l'établissement de Waziers. En outre, un poste pour le suivi des activités « Sécurité, Qualité et Maîtrise des Risques » a été créé, faisant passer l'effectif du site à 15 personnes.

Le site a également connu:

- une inspection renforcée de la DREAL le 18 septembre ;
- une visite de la DIRECCTE lors du CHSCT du 20 décembre 2012, en lien avec un accident du travail ;
- deux revues de direction ;
- un audit AFNOR ;
- 13 audits « chantiers » ;
- 10 audits « chauffeurs » ;
- 23 visites comportementales de sécurité.

#### d) Investissements dédiés à la maîtrise des risques

En 2012, environ 304 517 euros ont été consacrés à la maîtrise de la sécurité, la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail. Les investissements en 2013 ont été plus importants, notamment avec l'installation d'une vidéosurveillance en complément du gardiennage.

### 2) *Questions*

Monsieur Jean-François MICHEL confirme que les riverains n'ont pas de motif de plainte à l'encontre de l'usine de Waziers, d'autant qu'elle est entourée d'un rideau d'arbres et qu'ils ont constaté la diminution des bruits de mise à l'air. Cependant, il s'interroge sur les vérifications dont font l'objet les aérothermes, susceptibles de disperser des germes de légionellose.

Monsieur BROZYNA explique que les contrôles mensuels réalisés sur les aérothermes n'ont pas mis en évidence d'anomalie et que la tour aéro réfrigérante, remplacée en 2013, utilise dorénavant une technologie plus récente. Par ailleurs, l'optimisation du procédé a effectivement permis de limiter les mises à l'air.

Monsieur MICHEL rappelle que le site a fait l'objet d'intrusions quelques années auparavant. Ce problème a été résolu par la mise en place d'une surveillance continue. Il demande si les intervenants extérieurs bénéficient d'une formation.

M. BROZYNA confirme que chaque intervenant sur le site, soit plusieurs centaines de personnes par an, doit se conformer à un accueil « sécurité » d'une durée d'une heure (danger du site, règles en vigueur sur le port des EPI, etc..) à l'issue duquel leur aptitude est validée. Cette « habilitation » n'est valable que deux ans.

Monsieur Gustave HERBO souhaite l'organisation d'un exercice incluant la population, afin qu'au-delà du livret d'information, les riverains sachent comment réagir en cas d'incident.

Ce type d'exercice devant être à l'initiative de la sous-préfecture, Mme la Secrétaire Générale prend note de cette demande.

M. BROZYNA signale que les exercices POI sur le site sont impromptus afin de tester les réactions du personnel dans un contexte proche de la réalité.

### III) Présentation du bilan annuel d'ALFI Douai- Frais Marais

#### *1) Présentation*

##### *a) Incidents potentiellement graves et accidents*

En 2012, alors que le site a fait l'objet de lourdes transformations, M. LAPERCHE a enregistré un accident de travail sans arrêt et six incidents potentiellement graves. Le site a atteint son challenge de 1 000 jours sans accident avec arrêt en décembre 2012.

##### *b) Plainte et exercice*

Aucune plainte n'a été reçue en 2012. Le dialogue avec les riverains est très ouvert, et a été notamment l'occasion de discuter du renforcement de l'éclairage du site.

##### *c) Animation Sécurité*

Un exercice sur feu réel hydrogène a été organisé le 18 octobre et un POI, le 12 décembre, avec le SDIS, la police et la DREAL.

Le site a également organisé : 46 visites comportementales de sécurité, 63 accueils de sécurité, 87 plans de prévention, 9 audits chauffeurs, 52 « ¼ d'heure sécurité » (avec un total de 960 participants) et 6 visites « chasse aux anomalies/chantiers 5S » sur six zones différentes.

##### *d) Système de Gestion de la Sécurité*

Un audit interne a été réalisé, par un expert national du Groupe, le 11 décembre 2012 sans qu'il ne constate d'écart, même si quelques points sensibles font l'objet d'un travail complémentaire.

Le site a subi une visite d'inspection renforcée de la DREAL en avril 2012, portant notamment sur la gestion des modifications liées aux travaux en cours. Aucune non-conformité et aucun écart n'a été constaté.

##### *e) Investissements*

En 2012, le site a investi 2,81 millions d'euros pour moderniser ses installations, améliorer la sécurité au travail et limiter les risques industriels.

## 2) Questions

M. Gustave HERBO demande comment ALFI décide d'éviter de réaliser certains travaux face à un risque d'orage.

M. LAPERCHE explique que cette décision est prise par la direction lorsqu'elle constate que le temps est véritablement orageux. Le site est abonné à Météo Orage, qui enregistre la progression géographique des impacts de foudre.

## IV) Livret d'information des riverains.

Madame Amandine DUFLOS rappelle que le S3PI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels) travaille avec les établissements classés « SEVESO seuil haut » afin d'élaborer une plaquette d'information destinée aux populations riveraines. Celle-ci présente les consignes à suivre en cas d'accident et une fiche par établissement du territoire.

La distribution de ce livret est assurée par les communes concernées, dans le rayon du PPI, voire au-delà pour éviter de « couper » des rues en deux.

M. LAPERCHE indique que bien qu'aucun riverain ne réside dans le rayon du PPI, le site de Frais Marais a souhaité participer à cette démarche en assurant lui-même la distribution de la plaquette dans la rue du Marais, qui semble la plus concernée.

Interrogée par le représentant de la ville de Douai et de la Communauté d'Agglomération de Douai, M. DUROUSSEAU, Amandine DUFLOS explique que la campagne d'information sera faite conformément aux obligations réglementaires, qui prévoient une distribution de la plaquette tous les cinq ans, sachant que :

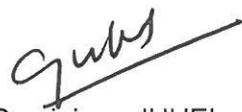
- La possibilité est offerte aux mairies et aux entreprises de recevoir des plaquettes supplémentaires à destination des nouveaux arrivants, ou pour une mise à disposition en mairie à destination des habitants qui ne sont pas directement concernés.
- La création d'un site internet associé facilitera la mise à jour des informations, notamment en cas d'évolution de la nature des risques.

M HERBO souligne la nécessité pour les mairies d'informer les nouveaux habitants sur l'existence de ce livret.

Amandine DUFLOS précise que des affiches apposées dans les commerces et les écoles reprendront les informations principales et permettront d'informer plus largement les habitants.

*La séance est levée à 11 heures 20.*

Pour le Sous-Préfet,  
La Secrétaire Générale

  
Dominique JUHEL